Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION

**Bernard JEANMET-PERALTA**

*Commandeur de la Légion d'Honneur*
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

**Président de la Communauté d'Agglomération**
**Durance-Luberon-Verdon**

Le 10 Octobre 2019

BJP/BB/SS/23/19

Madame, Monsieur,

Lors de l'assemblée du 21 juin 2019, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence a voté l'instauration d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour applicable sur le département à compter du **1er janvier 2020**.

En effet, l'article 104 de la loi NOTRe (modifie l'article L. 111-4 du code général des collectivités) informe que la compétence tourisme reste partagée entre les communes, les départements, les régions, et les communes à statut particulier.

Dans le cadre du schéma départemental de développement touristique, le Conseil Départemental souhaite mener une politique ambitieuse sur le département des Alpes de Haute Provence.

Le produit de cette taxe sera affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département, à favoriser l'attractivité du territoire, à sa fréquentation, et à la préservation environnementale.

Pour application, vous trouverez en pièce jointe la délibération du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence numéro **D-I-FP 9 du 21 juin 2019**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président empêché**
**Le 1er Vice-Président délégué aux finances**

DURANCE LUBERON VERDON DLVA Agglomération

**Jean-Christophe PETRIGNY.**